



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de la Révision Allégée n°2 du PLU de la Commune de Bras-Panon

.....

Par arrêté n° 2022 – 503 en date du 20 Juin 2022, le Maire de la Commune de Bras-Panon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Révision Allégée n°2 du PLU. Le projet a été engagé et concerne 3 secteurs :

- **Le Domaine de la Paix** : évolution partielle du secteur Nr en zone A, en vue de la réalisation de travaux de mise aux normes des bâtiments agricoles existants (4.2 ha).
- **Le site Bourbon Plastiques Emballage** : évolution de la partie Nord du site de zone N en zone Ue, en vue de permettre la structuration et le développement de l'activité économique (4620 m²).
- **Entrée de la ZAE de Paniandy** : évolution du zonage A en 1 AUe, afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises (4 268 m²).

A cet effet, le Tribunal Administratif de Saint-Denis, en date du 09 Juin 2022 a désigné :
Madame Claire BAILLIF en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Bras-Panon 89 RN2 – 97 412 BRAS-PANON du **12 Juillet 2022 au 11 Août 2022 inclus**, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le Commissaire- Enquêteur tiendra une permanence en Mairie (Salle Raymond Barre) les :

•	Mardi 12 Juillet 2022	de 9 H à 12 H
•	Mercredi 20 Juillet 2022	de 13 H à 16 H
•	Mercredi 27 Juillet 2022	de 9 H à 12 H
•	Mercredi 03 Août 2022	de 13 H à 16 H
•	Jeudi 11 Août 2022	de 13 H à 16 H

Les pièces du dossier pourront être consultées pendant **31 jours consécutifs (du 12 Juillet 2022 au 11 Août 2022 inclus)** :

- En Mairie (Service Aménagement – Urbanisme) aux heures habituelles d'ouverture au public

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du projet de Révision Allégée n°2 du PLU de Bras-Panon et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- *Sur le registre d'enquête tenu en Mairie (Service Aménagement – Urbanisme),
Ou les adresser au Commissaire- Enquêteur, par écrit, en Mairie,
Ou par voie électronique à l'adresse suivante : adl@braspanon.re. Dans ce cas,
noter en objet du courriel : « observations PLU pour Commissaire-Enquêteur ».*

Le Commissaire Enquêteur dresse dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire.

Le Maire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse pour répondre aux questions et observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur retournera en Mairie le dossier accompagné de son rapport et ses conclusions motivées en précisant si ses conclusions sont favorables ou non au projet de Révision Allégée n°2 du PLU.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie (Service Aménagement – Urbanisme), pendant un an à compter de la date de remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur.

**Le Maire
Jeannick ATCHAPA**